

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



La liberté académique en action

MISSION DÉMOCRATIQUE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Strasbourg, France
13-14 novembre, 2024

Lieu: Palais de l'Europe et
la Cour européenne des droits de l'homme



Introduction

Le Conseil de l'Europe est préoccupé par le déclin de la démocratie, comme l'illustre l'érosion de la confiance dans les institutions, y compris l'enseignement supérieur. Cette situation exacerbe les inégalités, l'intolérance, et menace la liberté d'expression et d'association. Lors du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe de Reykjavík en 2023, le Conseil de l'Europe a appelé les dirigeants européens à agir d'urgence pour inverser le recul de la démocratie, plaçant cette urgence au cœur de son futur mandat.

L'enseignement supérieur est essentiel pour revitaliser les sociétés démocratiques en favorisant la pensée critique, la responsabilité sociale et la citoyenneté active. La stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 "Les apprenants d'abord" souligne la nécessité pour l'enseignement supérieur de renforcer sa mission démocratique et civique en préparant les citoyens à s'engager activement dans la démocratie et à relever les défis d'aujourd'hui.

Assurer une forte culture de la démocratie est essentiel pour la défendre. Les débats publics, les études universitaires et les expériences pratiques menées dans les États membres du Conseil de l'Europe montrent que la liberté académique a subi de graves pressions au cours de la dernière décennie. Avec le lancement du nouveau projet "Liberté académique en action", le Conseil de l'Europe se met au travail pour protéger et promouvoir les valeurs de la liberté académique, en veillant à ce que l'enseignement supérieur reste un bastion de la démocratie et de la pensée critique.

L'événement de lancement "La liberté académique en action" sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur comprendra cinq groupes de discussion, dont un groupe sur la présentation du rapport sur les menaces pesant sur la liberté académique, un autre groupe de discussion sur les libertés académiques et les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur à travers le prisme des droits de l'homme, organisé conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, et une table ronde de haut niveau sur la liberté académique dans une période politiquement chargée.

L'événement de lancement réunira une série d'acteurs, dont des représentants des autorités publiques, des établissements d'enseignement supérieur, des organisations internationales, des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que d'autres représentants du monde universitaire et des étudiants.

Programme

Mercredi, le 13 novembre 2024

Palais de l'Europe, Salle 6

09:00 Arrivée des participants et café de bienvenue

09:30-09:35 **Discours d'ouverture**


M. Villano Qiriazzi, Chef du service de l'éducation, Conseil de l'Europe

09:35 – 11:00

Panel 1

La liberté académique en action : Lancement du rapport sur l'érosion des libertés académiques

Il est largement reconnu que la liberté académique est à la fois une valeur fondamentale de l'enseignement supérieur actuel et une condition préalable au bon fonctionnement des sociétés démocratiques. Sur la base de ce point de départ général, la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030 souligne la nécessité pour l'enseignement supérieur de revitaliser sa mission démocratique et civique. Il est frappant de constater que dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe, on observe une érosion de la liberté académique qui, si elle n'est pas traitée de manière adéquate, pourrait entraîner une détérioration structurelle de facto de la liberté académique. Ce panel présentera un rapport produit pour le Conseil qui examine les principaux facteurs contribuant à cette évolution, à savoir les restrictions juridiques, l'ingérence politique, les attaques contre les voix dissidentes au sein du monde universitaire, le harcèlement en ligne, les attaques et les cas de diffamation de la part de la société, l'ingérence du secteur privé et les restrictions résultant des politiques de sécurité européennes et nationales. Le panel discutera des principales caractéristiques de l'état actuel de la liberté académique en Europe, tel que présenté dans ce rapport, et identifiera les domaines clés dans lesquels une action est nécessaire au niveau européen, national et institutionnel. Il s'agit notamment d'actions visant à renforcer la protection juridique de la liberté académique et d'initiatives destinées à sensibiliser le monde universitaire et la société dans son ensemble à l'importance cruciale de la liberté académique pour soutenir l'indépendance et la liberté des universitaires et des étudiants de faire progresser la connaissance, d'exprimer des idées et de s'engager dans des interactions académiques critiques sans crainte de censure ou de représailles, ainsi que pour la protection et le développement des principes, des valeurs et des institutions démocratiques.



Questions à débattre

1. Comment peut-on caractériser la situation actuelle de la liberté académique en Europe?
2. Comment améliorer la base de connaissances sur la situation de la liberté académique en Europe ?
3. Quelles sont les stratégies pertinentes pour sauvegarder la liberté académique dans des environnements de plus en plus hostiles en Europe ?
4. Quelles sont les recommandations réalistes et appropriées qui peuvent être données aux autorités publiques pour renforcer la protection de la liberté académique en Europe ?

Modération : M. Peter Maassen, Professeur, Université d'Oslo

Le panel de discussion réunira les auteurs du rapport et les membres du groupe de travail d'experts du Conseil de l'Europe sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur.

M. Gergely Kovats, Professeur, Université Corvinus, Budapest

M. Zoltan Ronay, Professeur, Université Eotvos Lorand, Budapest

Mme. Kirsten Roberts Lyster, Professeur, Central European University

Mme. Denise Roche, Directrice de représentation, Scholars At Risk Europe

Mme. Rose Anne Cuschieri, Directeur général de l'Autorité de l'enseignement supérieur et de la formation continue de Malte

11:00-11:30 Pause café




11:30-13:00

Panel 2

La liberté académique à une époque politiquement chargée

Cette session explorera les nombreuses pressions au niveau national et international qui pèsent sur la liberté académique en Europe aujourd'hui. Ces pressions reflètent un climat de plus en plus anti-intellectuel, marqué par des attaques intensifiées contre la recherche de la part de responsables politiques, d'acteurs médiatiques et d'autres acteurs. De telles pressions peuvent être dévastatrices sur le plan personnel et professionnel pour les chercheurs et, compte tenu de la responsabilité des chercheurs de s'engager auprès de la société en partageant le contenu de leurs travaux, elles peuvent causer des dommages graves et durables au discours public de manière plus générale.



Les intervenants examineront ces préjugés et les conséquences plus importantes pour une société qui est privée de connaissances scientifiques. Les intervenants aborderont ensuite les tensions croissantes auxquelles sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur en tant qu'acteurs mondiaux adhérant à un ensemble de valeurs fondamentales, tout en naviguant dans les préoccupations concernant leur rôle dans le discours politique et social. Enfin, cette session explorera les rôles des gouvernements, des institutions, des chercheurs et du public dans la protection et la promotion de la liberté académique, afin de maintenir un discours public informé dans l'intérêt du progrès social, politique, culturel et économique.

Questions à débattre

1. Les chercheurs ont le devoir de partager leurs découvertes avec la société dans son ensemble, mais la polarisation et les attaques directes compromettent cette volonté. Pouvez-vous expliquer comment ? Et que peut-on faire pour soutenir les chercheurs ?

2. Les établissements d'enseignement supérieur d'aujourd'hui sont des acteurs internationaux à part entière. Dans le même temps, ils sont vulnérables aux changements de politiques nationales et aux nouveaux agendas politiques. Par exemple, l'accent politique est désormais fortement mis sur la sécurité des connaissances et la lutte contre les ingérences étrangères, et les politiques censées être protectrices peuvent par inadvertance restreindre la recherche et le discours transfrontaliers. Quel est le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le discours politique et social et comment les tensions peuvent-elles être gérées au mieux ?

3. Dans son récent rapport, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation, Mme Farida Shaheed, a conclu que la liberté académique « n'a pas encore été acceptée dans les sphères gouvernantes et dans le grand public comme étant aussi cruciale qu'une presse libre ou un pouvoir judiciaire indépendant ». Étant donné le rôle essentiel de la liberté académique dans la société, et dans la démocratie en particulier, comment les organismes gouvernementaux nationaux et régionaux – comme le Conseil de l'Europe – peuvent-ils garantir que ses avantages soient plus largement compris et finalement protégés ?

Modération: Mme. Marie-Anne Persoons, présidente du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe et conseillère en politique internationale au Département flamand de l'éducation et de la formation, Belgique

M. Darjo Felda, Ministre de l'éducation de Slovénie

M. Armin Reinartz, Directeur général de la coopération européenne et internationale en matière d'éducation et de recherche, ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, Allemagne

Mme. Denise Roche, Directrice de représentation, Scholars At Risk Europe

M. Svein Stølen, Recteur de l'Université d'Oslo, Norvège

Mme. Iris Kimizoglu, Présidente de l'Union des étudiants d'Europe (ESU)

13:00-14:15 Pause-déjeuner

Mercredi, le 13 novembre 2024

Cour européenne des droits de l'homme

14:15 Arrivée des participants à la Cour européenne des droits de l'homme

14:30-14:35 **Discours d'ouverture**

M. Matjaž Gruden, Directeur, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe

14:35-16:30

Panel 3

La liberté académique, droit universel ou terme relative **Les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur à travers le prisme des droits de l'homme**

L'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme déclare le droit à l'éducation, exigeant et garantissant que toute personne a librement accès à la connaissance. Dans ce domaine, comme dans celui de la plupart des droits fondamentaux, le droit international bien établi est un cadre juridique minimum commun établi par la communauté internationale qui sert généralement de cadre à la législation nationale qui doit s'y conformer. Cependant, le droit international bien établi ne clarifie pas les conditions de réalisation du droit à l'éducation ni la manière dont il est lié à la liberté académique. En outre, en ce qui concerne la liberté académique, un tel cadre n'est pas disponible en l'absence de règles internationales protégeant explicitement la liberté académique (à l'exception de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) et d'un concept généralement accepté de la liberté académique en termes d'ordre public. C'est pourquoi les tribunaux se tournent souvent vers d'autres droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, d'opinion, le droit du travail ou le droit d'enseigner et d'apprendre. Par

ailleurs, la jurisprudence des tribunaux a souvent une influence sur la législation ou la mise en œuvre de la législation.

Il est donc important d'explorer la liberté académique dans le contexte des cadres juridiques internationaux et européens, en évaluant le paysage actuel et les protections juridiques disponibles, avec une attention particulière pour la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Au cours de cette session, les intervenants discuteront des stratégies possibles pour aborder les dimensions des droits de l'homme de la liberté académique et le rôle des systèmes juridiques et des tribunaux dans la protection de ce droit fondamental. Dans ce cadre, les intervenants accorderont une attention particulière à la relation juridique entre le droit à l'éducation et la liberté académique et à la pertinence de cette relation pour la Cour européenne des droits de l'homme.

La discussion portera sur la présentation des conditions juridiques, les interprétations possibles de la liberté académique et les défis auxquels la jurisprudence est confrontée en termes de liberté académique.

Questions à débattre

1. Quelle est la relation entre le droit à l'éducation et la liberté académique, et comment le premier peut-il être réalisé plus efficacement en renforçant la seconde ?
2. Que peut faire la Cour européenne des droits de l'homme pour protéger plus efficacement les libertés académiques ?
3. Quelles interprétations peuvent être acceptées pour articuler la pertinence de la liberté académique et le développement de sa protection juridique ?

Modération : **M. Matjaž Gruden**, Directeur, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe

M. Davor Derenčinović, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Mme. Lorraine Schembri Orland, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

M. Peter Maassen, Professeur, Université d'Oslo

M. Zoltan Ronay, Professeur, Université Eotvos Lorand, Budapest

M. Gergely Kovats, Professeur, Université Corvinus, Budapest

Mme. Vasiliki Kosta, Professeur, Université de Leiden, Pays-Bas

16:30-17:30 Réception

Jeudi, le 14 novembre 2024

Palais de l'Europe, Salle 6

09:00-09:05

Discours d'ouverture

Mr. Villano Qiriazzi, Chef du service de l'éducation, Conseil de l'Europe

09:-10:30

Panel 4


Liberté académique et démocratisation de la science : Comblant le fossé par la communication

La démocratisation de la science fait référence aux efforts visant à accroître l'influence du public sur la science et les processus scientifiques, ainsi que sa participation et sa compréhension de ces derniers. Elle englobe divers aspects, notamment le fait de rendre les connaissances scientifiques plus accessibles, de promouvoir la culture scientifique et d'impliquer diverses communautés dans les efforts scientifiques. Un programme d'engagement du public est adopté et institutionnalisé dans de nombreux pays à travers le monde et offre un remède potentiel à la diminution de la confiance dans la science. La confiance des décideurs politiques et des citoyens ordinaires dans la science est cruciale pour son utilisation efficace. En outre, les chercheurs, en tant que producteurs de la science, doivent également compter sur la confiance, par exemple dans leur collaboration avec d'autres chercheurs et dans la diffusion des résultats de leurs recherches.

Pourtant, au sein des universités, dans les processus d'élaboration des politiques publiques et parmi les citoyens, la confiance dans la science est très souvent difficile à obtenir, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'état d'avancement et le soutien de la liberté académique. Ce panel examinera comment l'amélioration de l'engagement du public et de la culture scientifique, ainsi que le renforcement de la communication scientifique, peuvent faire progresser une société mieux informée et renforcer la protection et le soutien de la liberté académique. Tirant les leçons de la pandémie de COVID-19, le panel se concentrera sur la transparence dans la science, la confiance du public et le rôle de l'enseignement supérieur dans la promotion d'une approche démocratique de la recherche scientifique.

Questions à débattre

1. Comment l'engagement du public peut-il devenir une partie plus intégrée des cadres institutionnels plus larges mis en place pour la science ?

- 
2. Comment la conservation des connaissances peut-elle être transformée afin de rendre la communication scientifique plus efficace ?
 3. Comment accroître les compétences scientifiques des citoyens ?
 4. Comment la gouvernance publique de la science peut-elle devenir plus démocratique ?
 5. Comment renforcer la confiance du public dans la science et, par conséquent, la volonté des citoyens d'accepter la connaissance scientifique comme fondement de la résolution des problèmes sociétaux à tous les niveaux pertinents ?

Modération: **M. Peter Maassen**, Professeur, Université d'Oslo

M. Martin Galvin, Professeur à l'University College Cork, Irlande

Mme. Barbara Wasson, Professeur au département des sciences de l'information et des études sur les médias, Université de Bergen, Norvège

Mme. Paola Mattei, Professeur à l'université de Milan, Italie

10:30-11:00 Pause café



11:00-12:30

Panel 5

Liberté académique et mission civique des institutions de l'enseignement supérieur

Cette session explore les raisons pour lesquelles la liberté académique est importante pour la société et la démocratie. Elle traite la liberté académique non seulement comme un droit, mais aussi comme une responsabilité : les établissements d'enseignement supérieur et les universitaires se voient confier des fonds publics non seulement pour leur permettre de fonctionner sans ingérence extérieure, mais aussi pour qu'ils le fassent de manière à servir le bien public.

Dans cette session, nous nous concentrerons sur le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans leur communauté locale. Ce rôle est souvent appelé « mission civique » - un terme auquel il est fait référence dans les politiques, mais qui manque souvent de définition précise ou d'application pratique. Elle englobe un éventail d'activités allant de l'éducation et de la recherche à différentes formes de sensibilisation. La manière dont ces activités sont menées est également cruciale pour que le public reconnaisse la valeur des établissements d'enseignement supérieur.

Plutôt que d'adopter une approche transactionnelle, en basant l'enseignement ou la recherche sur la communauté, il est important de travailler avec la communauté d'une manière qui soit mutuellement bénéfique et souvent transformatrice pour les deux parties. Une mission civique bien mise en œuvre peut renforcer le soutien du public à la liberté académique, tandis qu'un manque de compréhension ou de soutien de la part de la communauté peut la menacer.

Cette table ronde examinera comment la mise en place d'une mission civique solide des établissements d'enseignement supérieur peut renforcer la liberté académique et contribuer au progrès sociétal et à l'avancement de la démocratie.

1. Comment la mission civique de votre établissement favorise-t-elle les activités qui créent des avantages mutuels pour la communauté et l'université ?

2. De quelle manière ces activités s'appuient-elles sur la liberté académique dans votre établissement ou contribuent-elles à la renforcer ? Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés pour concilier la liberté académique et les objectifs de l'établissement ?

3. Comment ces activités de mission civique contribuent-elles à renforcer la démocratie locale ?

Présentation du panel/des modérateurs : **Mme. Susan Wright**, Professeur à l'université d'Aarhus, Danemark et **M. Ninoslav Šćukanec Schmidt**, Directeur général, Institut pour le développement de l'éducation, Croatie

M. Svein Stølen, Recteur de l'université d'Oslo, Norvège

M. Jon Altuna, Vice-recteur, Université de Mondragon, Espagne (à confirmer)

Mme. Camilla Schmidt, Vice-doyen pour l'éducation, Département des personnes et de la technologie, Université de Roskilde, Danemark

Mme Rita Dias, Présidente, Erasmus Student Network

M. Gavin Pelan, Coordinateur de la politique de l'éducation et de la jeunesse, Erasmus Student Network

12:30-12:45 **Discours de clôture**

M. Villano Qiriazzi, Chef du service de l'éducation, Conseil de l'Europe